

Communiqué de presse  
Boulogne Billancourt, le 5 décembre 2008

## ANOVO ANNONCE LE PROJET DE CONSOLIDATION DE SA STRUCTURE FINANCIERE

ANOVO (FR0004152593 - NOV), leader paneuropéen du service après-vente des technologies numériques de Télécommunication et Multimédia, annonce le projet de renforcement de sa structure financière suite à la renégociation de sa dette bancaire restructurée<sup>(1)</sup>.

Dans le contexte actuel de crise financière et de resserrement du crédit, le Groupe a signé avec les banques créancières un accord visant à réduire sa dette et consolider son bilan. Le Conseil d'Administration du 27 Novembre 2008 a validé l'ensemble de l'opération qui prévoit que :

- des créances, d'une valeur de 15 M€, soient acquises au 19 décembre 2008 par Genesis Partners, société en cours de constitution regroupant les principaux Managers du Groupe avec le concours d'un investisseur privé,
- l'Assemblée Générale des actionnaires, prévue le 27 janvier 2009, se prononce sur une augmentation de capital de 15 M€ réservée à Genesis Partners et réalisée par compensation de créances ;
- le prix de souscription, déterminé sur la base de la moyenne du cours de l'action ANOVO à la clôture sur les 4 séances ayant précédé le Conseil d'Administration du 27 Novembre 2008, soit 0,12€ par action nouvelle ;
- la dette restructurée, ainsi réduite de plus d'un tiers, s'élèverait alors à 26,7 M€ et serait rééchelonnée (conditions inchangées soit Euribor 3 mois +200bp) sur 6 ans, avec une première échéance de 2 M€ en septembre 2009 puis de 4,5 M€, 5 M€, 5,5 M€, 6 M€ et 3,7 M€ de 2010 à 2014.

Si cette opération avait été réalisée au 30 septembre 2008, le ratio Dette nette / Fonds Propres du Groupe aurait été de 0,9, au lieu de 1,6 publié.

A l'issue de cette augmentation de capital, Genesis Partners détiendrait 47,8 % du capital d'ANOVO. En conséquence, l'opération est soumise à l'obtention préalable d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique d'achat par l'Autorité des Marchés Financiers.

<sup>(1)</sup> Dette restructurée au 30 septembre 2008 d'un encours résiduel de 41,7 M€ auprès de RBS, ING, LCL, CIC, initialement remboursable en 5 échéances de 8,4 M€ chacune de février 2009 à février 2013.

Soucieux d'associer les actionnaires à cette opération, le Conseil d'Administration a également décidé de proposer à l'Assemblée Générale l'attribution gratuite de deux catégories de BSA à l'ensemble des actionnaires. La possession de 5 actions donnerait le droit de souscrire :

- pendant un an, à une action nouvelle à un prix d'exercice de 0,08 €,
- puis, pendant les 6 mois suivants, à une seconde action nouvelle à un prix d'exercice de 0,12 €.

En cas d'exercice de la totalité des BSA par les actionnaires, Genesis Partners détiendrait alors 39,5% du capital d'ANOVO.

Le prix de souscription de l'augmentation de capital réservée et les conditions d'exercice des BSA feront l'objet d'une attestation d'équité par le cabinet APLITEC, représenté par Monsieur Gérard Leplé, en qualité d'expert indépendant.

L'opération demeure par ailleurs soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur un prospectus établi conformément à la réglementation applicable.

Par ailleurs, afin de réduire l'écart existant entre le cours actuel (0,11 €) et la valeur nominale de l'action (0,40 €), ces opérations devront être précédées d'une réduction de la valeur nominale de l'action à 0,05 €.

Enfin, les opérations de regroupement d'une nouvelle action pour 20 actions anciennes seront mises en œuvre dans les délais prévus par l'Assemblée Générale Mixte du 17 janvier 2008. Les conditions de l'augmentation de capital réservée et de l'attribution gratuite des BSA seront ajustées en conséquence.

En complément de ces opérations, le Conseil d'Administration a décidé la constitution d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise dédié pour offrir aux salariés de la Société la possibilité de participer au capital dans des conditions favorables.

Pour conclure, l'opération proposée à l'Assemblée Générale du 27 Janvier 2009 aurait l'avantage à la fois de sécuriser la trésorerie du Groupe, de renforcer son bilan - *en particulier vis à vis de ses principaux clients et fournisseurs* - et de le doter d'un actionnaire de référence, associé au Management du Groupe, désireux d'accompagner sa croissance rentable sur le long terme.

**A propos d'ANOVO :** Avec un Chiffre d'Affaires de 350 M€ et 5.700 collaborateurs (2007/2008), ANOVO est leader paneuropéen du service après-vente des technologies numériques dans le cadre de l'offre Triple Play des grands Opérateurs des Télécommunications et du Multimédia (Voix/Données/Images). ANOVO dispose ainsi de 20 Centres d'Excellence Européens, gérant des volumes importants de produits avec un niveau de qualité reconnu. Pour plus d'informations, visiter notre site [www.a-novo.com](http://www.a-novo.com).

Compartiment C de l'Eurolist by Euronext™ Paris - ISIN : FR0004152593 (actions),  
FR0000181174 (obligations convertibles OCEANE)

Bloomberg : NOVO FP, Reuters : ANOV.LN

**ANOVO**  
Direction financière

Myriam Segura  
Directeur financier  
Tél. : 01 58 17 00 83  
[msegura@a-novo.com](mailto:msegura@a-novo.com)

**ANOVO**  
Communication

Marc Thoumyre  
Communication Manager  
Tél. : 01 58 17 00 88  
[mthoumyre@a-novo.com](mailto:mthoumyre@a-novo.com)